

CONSEIL DU 5 DECEMBRE 2001

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand

MM. Hanna, Mauroy, Loquet

Parmi les personnalités extérieures :

M. Pierangeli

M Mas

Parmi les étudiants :

Collège Droit : M. Allati, M. Bernier, Melle Chaaraki

M. Lesne, M. Molar

Avaient donné pouvoir :

Mme Kartchevsky à M. Defossez

Melle Mignon à M. Starzenski

M. Lefebvre à M. Pierangeli

Excusés :

M Le Sous-Préfet

MM. Demynck, Level,

Invité:

Mme Li Crapi

M. Pierangeli, Vice Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par l'approbation du compte rendu du dernier conseil. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Defossez pour la présentation du budget 2002

Le Budget 2002 de la Faculté de Droit d'Economie et de Gestion s'élève à 398 538 Euros (2 614 243f) contre 405 859 Euros en 2001 d'où une baisse de 2%.

M. Defossez indique que cette situation est principalement liée à :

- une diminution de l'ordre de 11% de la DGF, 229 436 Euros contre 256 572 en 2001
- une baisse de 17% des encaissements en droits spécifiques et de 6% en frais pédagogiques, baisses liées à celle des effectifs étudiants
- une révision à la baisse des prévisions de recettes en taxe d'apprentissage
- un recul de -19% des sommes perçues en prestations internes car nous n'avons pu cette année récupérer l'ensemble de nos chaires vacantes soit 384h td.

La baisse des recettes n'affecte que la destination FI2 formation initiale et non pas la destination FI1 soutien tutorat qui enregistre la même dotation qu'en 2001 à savoir 14 483 Euros.

En Formation continue, on note par contre une augmentation, d'une part de la subvention du conseil régional, 30 490 Euros contre 10062 Euros en 2001 et d'autre part on peut espérer une hausse substantielle des recettes en prestations, 28 495 Euros prévus en 2002 contre 11586 en 2001.

L'augmentation des effectifs en formation continue implique en effet un accroissement du nombre de conventions passées avec divers organismes.

Côté dépenses, les postes qui augmentent sont :

- le compte 62 (autres services extérieurs) avec 24 154 Euros contre 17 074 en 2001 soit une hausse de 41% due à l'augmentation prévisible des dépenses en publicité et en frais de déplacements particulièrement en formation continue
- le compte 65 (charges de gestion courante) avec 137 694 Euros contre 116 596 en 2001. Ce compte regroupe les facturations internes, la reprographie, les affranchissements, le téléphone, dépenses incontournables pour le fonctionnement normal de la Faculté et difficilement compressibles.

Les postes en baisse sont de deux ordres

- soit il s'agit d'une baisse réelle telle celle enregistrée sur les comptes 60 achats (- 8%) et 61 services extérieurs (-76%) en raison ici de la suppression de la ligne location mobilière. Le contrat de location de copieurs passé avec la société Ricoh est arrivé à échéance et ne sera pas reconduit puisqu'un marché a été passé au niveau de l'Université pour toutes les composantes.

La dépense en photocopies sera maintenant constatée sur le compte 65 en facturations internes.

- soit il s'agit d'une minoration volontaire des dépenses prévues comme c'est le cas pour le poste 64 charges de personnel qui enregistre une diminution de 11% par rapport à l'ouverture 2001.

Ce poste représente l'essentiel des dépenses de la Faculté et connaît cette année une nette augmentation avec l'ouverture du Deust métiers de la cité.

Le nombre d'heures à assurer en formation initiale, déduction faite du potentiel des enseignants en poste, s'élève à 6096h soit un montant net de 229 860 Euros.

L'ouverture faite au budget de 156 432 Euros en FI2 correspond donc à une ouverture d'à peine 70% de la dépense totale. On peut noter que le montant de la DGF de 206 160 euros ne suffit pas à couvrir l'ensemble des besoins en heures en formation initiale. Pourtant, il faut signaler que d'importantes économies ont été réalisées sur les coûts des maquettes en licence et maîtrise d'économie industrielle

Une DBM sera donc nécessaire pour faire face aux paiements du 3^{ème} trimestre 2002.

En formation continue, l'ouverture en charges de personnels correspond à environ 95% de la dépense prévue, l'augmentation des recettes ayant permis d'abonder ce compte en quasi totalité.

Avant de passer au vote du budget, M. Defossez propose aux membres du conseil d'examiner les demandes de subvention.

Six associations ont formulé une demande, il s'agit de :

- Association juris club
- Association économie gestion
- Association DESS DEFI
- Association DESS DAEI
- Association GENEPI
- Corpo Hainaut Cambrésis

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil qui examinent le bien fondé de chaque demande de subvention. Le projet de la Corpo Hainaut Cambrésie est écarté.

Finalement les décisions d'attribution sont les suivantes :

- Association juris club : 1000f : 9 voix pour et cinq abstentions
- Association économie gestion : 1000f : 11 voix pour et cinq abstentions
- Association DESS DEFI : 2000f : unanimité
- Association DESS DAEI : 2000f : unanimité
- Association GENEPI : 1000f : unanimité

Le projet budgétaire mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Pierangeli cède la parole à Mme Morgand qui expose aux membres du conseil les nouvelles dispositions concernant les habilitations et réhabilitations de diplômes.

Toutes les maquettes sont prêtes à l'exception de celle du DEA. Une nouvelle présentation est demandée aux universités pilotes du nord de la France. Il faut désormais raisonner en cursus pré et post licence. Les sorties en Deug et en maîtrise seront maintenues mais le DEUG sera supprimé à plus ou moins long terme contrairement à la maîtrise qui est un titre exigé par certaines professions juridiques.

Chaque diplôme doit être modulé en unités capitalisables et transférables donnant droit à un certain nombre de crédits (anciens ECTS). Il est donc nécessaire de revoir ces crédits car l'étudiant ne peut choisir au hasard

Une commission de réflexion se tiendra avec l'IAE et l'IPAG pour sauvegarder la progression et la cohérence des choix des étudiants.

Il semblerait que les Deust ne seraient pas maintenus sauf ceux d'aides éducateurs. Notre projet de Deust assistant juridique doit-il céder la place à une licence professionnelle qui aurait le même but ?

Pour les troisièmes cycles, un DESS de droit bancaire a été demandé. Un projet de DESS de droit et affaires fiscales internationales est également prévu . Les porteurs de ce projet sont MM Verzura et Defossez.

M. Defossez explique que ce Dess a pour but de permettre aux étudiants de faire une année de parafiscalité internationale. Le potentiel enseignant existe déjà.

Ce diplôme poursuit M. Defossez, doit être un diplôme de droit (utile pour l'équivalence pour l'examen d'avocat), mais peut aussi s'adresser aux étudiants de MSTCF. Enfin, il peut servir de maitre pour recruter des étudiants extérieurs à Valenciennes.

Le problème stratégique à régler est celui de son rattachement. Arrivera-t-on à une co-habilitation ?

M. Defossez annonce son intention de ne pas participer à ce diplôme si le rattachement à la FDEG n'est pas significatif et souligne qu'il n'entre pas dans la compétence de l'IAE de gérer un diplôme de droit.

M. Loquet rappelle que dans un souci de compromis, il avait été décidé que ce diplôme soit rattaché à la FDEG mais que les revenus financiers soient partagés avec l'IAE

Après une brève discussion, le conseil se prononce pour cette solution.

Le changement dans les modalités d'élection des usagers constitue le point suivant de l'ordre du jour.

M. Defossez explique que cette modification n'est pas souhaitable pour l'instant car une modification des cursus est en cours. La représentation par cycle d'études est donc à différer. Par ailleurs, ce changement qui modifierait les statuts de la Faculté doit être entériné par un vote à majorité des 2/3. A l'heure actuelle, le nombre de sièges vacants ne permet pas de l'atteindre. Cette modification pourra donc être effectuée après le renouvellement du conseil avec les élections générales de 2003.

Mme Morgand aborde à présent les questions diverses et informe le conseil que la maquette du DEA institutions territoriales a été modifiée à l'initiative de Mme Rouault, qui a décidé seule d'une co-habilitation avec Lille 3.

En juin, le conseil de la FDEG s'était prononcé contre cette co-habilitation. Doit-on aujourd'hui réhabiliter ce diplôme sous une autre forme ? Il y a très peu d'étudiants actuellement, cette ouverture permettrait peut-être d'augmenter les effectifs. Par ailleurs les étudiants en histoire de Lille 3 auraient déjà des matières juridiques dans leur enseignement ce qui poserait moins de problèmes pour intégrer un DEA de droit .

Lille 3 a voté la co-habilitation et prendrait en charge les 60h d'enseignement d'histoire.

Après discussion, le projet de co-habilitation est accepté avec 11 voix pour et 5 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.